

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2006

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M. G SZOSTAK, M. M. LOMBARD représentés, M. D MONNIER excusé.

Le Maire donne la parole à la Directrice du **Centre de Loisirs Sans Hébergement** qui expose au Conseil le projet d'animation pour les vacances de Pâques sur le thème de la magie.

La Directrice se retire de l'assemblée.

Les tarifs du Centre de Loisirs pour le mini camp de février sont adoptés à l'unanimité.

Afin de faciliter le fonctionnement administratif du centre de Loisirs, le Maire propose au Conseil de modifier certains articles de la délibération concernant la création de la régie comme suit : le paiement des certaines prestations aux intervenants par le régisseur, le montant de l'avance portée à 3000 €, la possibilité pour le régisseur de détenir un compte bancaire au nom de la régie. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **Aide financière au fonctionnement du centre de Loisirs :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme, la Mutualité Sociale Agricole et Jeunesse et Sports peuvent apporter une aide financière à l'acquisition d'équipement pédagogique pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement. La Directrice du Centre de Loisirs a établi un projet pédagogique pour les jeunes de 12 à 17 ans rendant indispensable l'outil informatique et les multimédias, des matériels ludiques, éducatifs et de prévention de santé sont aussi indispensables. Le montant de l'investissement est de 903.01 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet et demande auprès de la Caisse Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et Jeunesse et Sports une aide financière.

## **Pont dit « de Benoît » :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconstruction du tablier du pont dit « Pont de Benoît ». La mission de maîtrise d'œuvre avait été confiée à la DDE pour établir un avant-projet des travaux à réaliser par délibération du 25/11/2003. L'avant projet a été approuvé par délibération du 30/09/2004. Le montant prévisionnel de la dépense pour cette opération est estimé à 215 300 € HT (soit 260 000 € TTC).

A ce titre la commune sollicite l'Etat au travers de la DGE (dotation globale d'équipement), le Conseil général et la défense contre les incendies de forêt (DFCI) pour lui apporter des aides. La DGE est sol-

licitée au travers de la ligne « Aménagements ponctuels de sécurité sur voirie ». Le plan de financement pourrait être le suivant :

DFCI	10 %	21.530 €
DGE	30 %	64.590 €
Conseil Général	40 %	86.120 €
Commune (emprunt)	20 %	43.060 € + avance
TVA		42.200 €

**215.300 €**

La commune ne pouvant assurer le financement des travaux sur ses fonds propres, le Maire propose au Conseil de recourir à l'emprunt pour la part communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite les aides nécessaires auprès de la DFCI, de la DGE et du Conseil Général.

**Modification des statuts de la Communauté des Communes du Diois :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications des statuts.

**Maintien de l'hôpital de Die :** Le Conseil à l'unanimité s'associe aux élus du Diois pour le maintien de l'hôpital.

## **Activité Judo :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que sept enfants de la commune suivent régulièrement des cours de judo sur la commune de Rosans. Lecture est donnée au Conseil d'un courrier reçu de la Mairie de Rosans faisant part du désengagement de l'Etat dans l'octroi des subventions relatives au Contrat Educatif Local et demandant, à chaque commune concernée et au prorata du nombre d'enfants, une participation de 45.40 € par enfant pour l'année 2005/2006.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, à l'exception d'un Conseiller concerné et ne participant au vote, le Conseil Municipal décide d'accepter le paiement de cette participation et autorise le Maire à signer la convention avec la Mairie de Rosans. Le Conseil Municipal souhaite à l'avenir être associé aux discussions préalables à toute implication financière.

## **Porte fenêtre du bâtiment de La Poste :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un nouveau Receveur des Postes. Après avoir visité le logement de fonction le Maire indique au Conseil qu'il convient de remplacer la porte fenêtre du séjour. Des devis ont été demandés et le montant des travaux s'élève à 1 828 € HT (2 186.29 € TTC). Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire exécuter les travaux et de demander auprès du Conseil Général de la

Drôme une subvention la plus élevée possible sur la dotation patrimoine.

#### **Questions diverses :**

Le Maire informe le Conseil de la demande d'un particulier pour l'**acquisition d'un terrain communal** situé devant son garage (domaine privé de la commune). Le Conseil est favorable à cette acquisition si la procédure réglementaire est respectée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien aux élus du Diois pour que les **activités du Tribunal de Commerce de Die** soient maintenues. Le Maire informe le Conseil que le résultat officiel du **recensement de la commune** a été adressé par l'INSEE. La population est passée de 394 à 454 habitants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de porter la **location du snack de la piscine** à 480 € pour les mois de juillet et août 2006.

Le Maire informe le Conseil que le **camping** sera inspecté par la commission de sécurité le 28 juin prochain.

Le Maire informe le Conseil de l'avancement du projet de l'**usine électrique**.

Le Maire informe le Conseil des travaux déjà effectués dans l'**appartement de fonction de la Poste** (pose de rideaux métalliques aux garages, réfection de la plomberie, peintures exécutées par les employés communaux, pose de revêtements de sols...).

Une Conseillère informe le Conseil d'une prochaine réunion concernant la **crèche** avec les élus concernés.

Le Maire fait part au Conseil des **remerciements et des vœux** des personnes ayant reçu le colis de Noël, mais aussi d'administrés, de campeurs, d'associations et d'administrations ainsi que des encouragements pour le bulletin communal.

#### **SEANCE DU 30 MARS 2006**

Etaient présents tous les Conseillers.

Une Conseillère fait remarquer que le choix des animations des vacances de Pâques, sur le thème de la magie, n'est pas mentionné au compte - rendu. En effet Le Conseil Municipal a choisi l'animation la moins chère, et sans part communale.

#### **Vote des comptes administratifs 2005.**

Conformément à la réglementation le 1<sup>er</sup> adjoint, présente les comptes administratifs 2005 de la Commune, du service eau et assainissement, du centre d'action sociale et de la caisse des écoles. Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

#### **Vote des taux d'imposition 2006**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des finances s'est réunie le 15 courant et il

**propose de ne pas augmenter les taux communaux, y compris ceux de l'eau et de l'assainissement.**

Le Conseil Municipal vote ces taux à l'unanimité :

#### **Vote des budgets 2006**

Le Maire présente les budgets pour l'année 2006

**Commune** : investissement dépenses et recettes 333 803 €

fonctionnement dépenses et recettes 484 272 €

**Centre d'action sociale** : fonctionnement dépenses et recettes 4 017 €

#### **Caisse des écoles** :

fonctionnement dépenses et recettes 6 590 €

#### **Service eau et assainissement** :

investissement dépenses et recettes 99 542 €

fonctionnement dépenses et recettes 280 428 €

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

#### **Halte garderie de Rémuzat :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

Lors du dernier comité de pilotage, les maires présents ont demandé à ce que chacune des communes du périmètre de l'étude du projet de Halte Garderie puisse prendre une délibération sur l'acceptation ou le refus d'une participation financière au fonctionnement de la Halte-Garderie de RÉMUSAT qui reste encore à déterminer.

La délibération proposée a pour objet de faciliter la définition des hypothèses et l'identification de la somme à charge de la commune qui sera fonction du nombre de communes favorables et du budget prévisionnel.

L'engagement de la commune nécessitera une autre délibération du Conseil Municipal avec présentation :

1 D'un budget prévisionnel,

2 D'un projet de convention de partenariat entre les communes qui auront donné un accord de principe favorable qui contiendra :

les critères de répartition négociée entre les communes,

la somme à charge de la commune : Dépenses, subventions et autofinancement,

les modalités de la coopération entre les communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve le principe d'une participation financière pour le fonctionnement de la Halte Garderie de RÉMUSAT,

charge le Maire, Madame Catherine BOYER (déjà membre du comité technique) et Monsieur Gérard SZOSTAK de suivre ce dossier, de représenter la commune et d'en informer régulièrement le Conseil Municipal.

### **Syndicat des Rives** :

Le Délégué fait le point des dernières réunions.

### **Station d'épuration** :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la station d'épuration fonctionne de manières très satisfaisante depuis sept ans. Les analyses, inspections et visites en témoignent. La commune assure le nettoyage, l'entretien courant avec les employés communaux. Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention pour toutes les opérations qui nécessitent une compétence très particulière sur du matériel très spécifique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Services publics** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réaffirme sa volonté tenace et indéfectible dans le principe du maintien du service public et des services au public et s'oppose formellement à toute réduction d'activité. Il soutient le Maire dans son action et approuve les refus et les interventions qu'il a formulés récemment, et se tient prêt à se mobiliser et à mobiliser la population si le besoin se fait sentir.

### **Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)** :

Un Conseiller informe le conseil Municipal que les animations de l'été ne seront prévues qu'en Août, la Directrice étant en formation en juillet.

### **Zones déficitaires en matière d'offre de soins médicaux** :

Le Maire informe le Conseil Municipal de son intervention auprès du Préfet de la Drôme du fait du non classement de notre secteur médical dans les zones déficitaires arrêtées par la Mission Régionale de santé et lit la réponse du Préfet de la Drôme.

## **SEANCE DU 1er JUIN 2006**

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M. R LAUDET et M. M LOMBARD représentés.

### **Centre de Loisirs Sans Hébergement** :

Le Maire donne la parole à Melle MONTAGNE Directrice du Centre de Loisirs et à Mme C BOYER qui exposent le programme du centre pour la saison estivale.

Melle MONTAGNE se retire de l'assemblée et le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs du centre de loisirs pour les animations de l'été 2006.

### **Espace multi accueil de Rémuzat** :

Deux Conseillers exposent le projet de convention. Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce projet. Une réunion est prévue le 7 juin à la salle polyvalente avec les parents.

### **Zonage assainissement** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le projet et de mettre le dossier à l'enquête publique.

## **Questions diverses**

### **Logiciel camping** :

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la maintenance du logiciel pour l'année 2006/2007.

### **Loyer ex-gendarmerie** :

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la révision annuelle des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

### **Dons au CAS** :

Le Conseil accepte, à l'unanimité, les dons effectués par des particuliers pour le Centre d'Actions Sociales et les remercie.

### **Restauration du cadastre Napoléonien** :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de faire procéder à la restauration du cadastre Napoléonien de la commune et soumet au Conseil les devis qui ont été demandés par les Archives Départementales auprès d'artisans restaurateurs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire restaurer le plan cadastral et de retenir l'option 2 de l'artisan relieur Françoise RICHARD-ACEFAS pour un montant total de 3500 € HT (4186 € TTC). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2006. Il demande également auprès du Conseil Général que la commune soit inscrite au programme départemental 2006 et sollicite une subvention aussi élevée que possible.

### **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les transferts de compétences actuellement à l'étude pourraient être accompagnés d'un passage de la Communauté des Communes du Diois (CCD) à la taxe professionnelle unique (TPU). Dans ce cas, la Commission locale des charges transférées (CLECT), composée d'au moins un membre de chaque Conseil Municipal, devra rendre son avis sur les montants des charges transférées des communes à la CCD. Le Conseil Communautaire en date du 15 mars 2006 a décidé que le nombre de délégués pour la commune serait de deux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer : Monsieur Roger BESSON, Monsieur Robert LAUDET, Monsieur Gérard SZOSTAK (suppléant).

**Photocopieur** : Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location et de maintenance du photocopieur arrive à échéance et présente au Conseil les différentes nouvelles propositions. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le contrat de location pour 5 ans d'un nouveau copieur couleur et son contrat de maintenance.

D'autre part le Conseil décide d'acquérir l'ancien photocopieur au prix de 100.26 €, il sera mis à disposition de l'école.

Le nouveau photocopieur pouvant effectuer

des copies couleurs, le Maire propose au Conseil de se prononcer sur les nouveaux tarifs de la régie photocopies. Les tarifs sont votés à l'unanimité. (voir plus loin)

#### **Pont de Benoit :**

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Drôme a fait savoir qu'elle pourrait intervenir financièrement si un réseau de pistes structurant était réalisé au-delà du pont, au titre de la Défense de la forêt Contre l'incendie (DFCI). Les subventions attendues seraient de 20% pour le pont (soit 43000 € HT), de 50% pour la desserte du massif (Etat et Europe, crédits DFCI) et de 30% du Conseil Général. Le Maire espère donc boucler ce dossier avec une subvention de 80%.

#### **Dépôt de plainte :**

Le Maire informe le Conseil qu'il a été conduit à porter plainte au nom de la commune pour mise en danger de la vie d'autrui et détérioration de bien public, le fil d'alimentation d'un réverbère de la Genine ayant été débranché. Une enquête est en cours. Le Maire dit faire confiance à la gendarmerie et à la justice pour régler cette affaire selon le droit.

#### **Maison Moutin :**

Le Maire rappelle au Conseil l'arrêté de péril qu'il a pris et renouvelé pour cette maison située rue des Escondailles et qui est arrivé à expiration. Le problème de succession est en voie de règlement selon le notaire. Le Maire a par ailleurs signalé un effondrement du mur, côté Est, le 3 mai 2006.

#### **Voirie :**

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint fait état des futurs travaux de voirie de la Paravende.

#### **La Poste :**

Le Conseil demande à ce qu'il y ait une étude pour la confection d'enveloppes avec des photographies de La Motte.

La Trésorerie n'assurant plus de permanence en mairie, une convention sera passée avec la commune pour les versements des régisseurs à la Poste pendant la saison estivale.

#### **Terrain Jaeger/Plumel :**

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de Madame Jaeger qui conteste l'emplacement réservé sur sa propriété, par le POS. Après vérifications il s'avère qu'on ne peut plus mettre en œuvre un emplacement réservé sur la parcelle concernée. Néanmoins il apparaît qu'un projet de désenclavement pourrait être nécessaire et formalisé par la création

d'une voie nouvelle à partir du chemin communal longeant la propriété et nécessitant une cession d'une partie limitée de la parcelle pour l'élargissement du chemin existant. Le Maire a rencontré Mme Jaeger à cet effet. Elle a donné un accord de principe. Le géomètre va procéder au bornage afin de déterminer la position exacte du chemin et ses limites.

#### **Ecole :**

Le Maire donne lecture du rapport positif de l'Inspection de l'Education Nationale suite à son inspection des écoles et de la cantine.

#### **Réseau eau :**

Le problème d'eau « gazeuse » a disparu suite à une intervention au départ du réseau.

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint informe le Conseil que l'entreprise SACER a été retenue pour les travaux de bitume sur les voies de la commune et l'entreprise AUBERY pour les travaux de gravier. Le FDAC s'élève à 66000 € HT pour 2006 avec une part communale de 28400 €.

Des panneaux pour signaler les campings de La Motte ont été placés sur la route de Gap au niveau de Rémuzat.

Le Maire informe de la prochaine remise du drapeau aux sapeurs pompiers.

Un propriétaire demande une autorisation pour l'occupation du devant de porte dans la rue du Bourg pour la création d'un commerce.

Le Conseil donne un accord de principe à M. MARTIN pour un projet de publicité de la commune au cours de manifestations hippiques.

Le Maire informe le Conseil de l'assemblée générale du Val d'Oule.

Un Conseiller donne des informations sur le projet du « Serre de l'Ane ».

Un câble de comptage de véhicules et de contrôle de vitesse devrait être installé sur la route de Die à l'entrée du village.

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint informe que les recherches d'amiante dans les bâtiments communaux sont pratiquement terminées.

Les travaux d'avant saison du camping et de la piscine sont effectués et le personnel saisonnier recruté.

La foudre a provoqué des dommages sur l'horloge du clocher. Un dossier a été déposé auprès de l'assurance.

Certaines bornes qui ont été endommagées seront remplacées dans la traverse du village.